



**TARIFS DE LA "ZONE Á TRAFFIC LIMITÉ" POUR LES AUTOBUS
TOURISTIQUES TERRITOIRE COMMUNAL DE
CAVALLINO-TREPORTI**

Du 27 Janvier au 18 Février 2018

1	Autobus touristique ordinaire	€ 170,00
2	Autobus touristique en direction des structures d'accueil du territoire communal	€ 30,00
3	Autobus exemptès	€ 0,00

Pour le reste de l'année 2018		Euro 6	Euro 0-5 Euro 0-5 avec filtre
4	Autobus touristique ordinaire	€ 145,00	€ 170,00
5	Autobus touristique utilisè pour les sorties scolaires	€ 95,00	€ 125,00
6	Autobus touristique en direction des structures d'accueil du territoire communal	€ 20,00	€ 30,00
7	Autobus exemptès	€ 0,00	€ 0,00

ATTENTION:

- Les laissez-passer pour les autobus touristiques sont delivres uniquement sur presentation prealable de la documentation requis: la liste des élèves et/ou le voucher de reservation. **Sans Cette documentation on va payer la tarife ordinaire et plus chère.**
- La validite' du laissez-passer arrive á échéance á minuit le jour prévu par le laissez-passer.

(5) AUTOBUS TOURISTIQUE UTILISE POUR LES SORTIES SCOLAIRES

Autobus touristiques transportant les élèves qui frèquentent l'ècole publique ou équivalent (ècole maternelle, ècole primaire, ècole secondaire et ècole supèrieure). Le responsable du groupe devra présenter au contrôle la documentation approprièe sur papier à en-tête de l'ècole, contenant la liste des élèves, la classe d'affiliation et la signature du responsable de l'ècole. **Des groupes d'universités charges de tarif touristique ordinaire.**

(3) - (7) AUTOBUS EXEMPTES

- autobus utilisès pour le transport public urbain et extra-urbain en service règulier;
- autobus en service atypique, autorisès conformèment à la Loi régionale 46/1994 et autobus de la ligne commerciale;
- bus scolaires transportant des élèves de la Commune de Cavallino - Treporti;
- autobus transportant des associations et des groupes qui participent à des actions, spectacles, évènements et manifestations sportives, développès ou sponsorisès par la Commune de Cavallino - Treporti, sur autorisation prèalable de la dite Commune;
- autobus transportant exclusivement des groupes de rèsidents dans la Commune de Cavallino - Treporti, qui effectuent des sorties, excursions ou dèplacements organisès par des groupes inscrits au Registre Communal des Associations de Cavallino - Treporti ou par des clubs et associations sportives ayant leur siège dans la Commune de Cavallino - Treporti, après avoir rempli l'imprimè prèvu à cet effet, contenant des dèclarations volontaires;
- autobus des Forces Armèes, des Corps de Police, des Sapeurs-Pompiers, de la Protection Civile et d'Organismes ou d'Entreprises de secours ou d'ordre public en service;
- autobus transportant des athlètes et des supporters des équipes à domicile participant aux championnats dans différentes disciplines sportives, dont les clubs sont inscrits et ont leur siège social dans la Commune de Cavallino - Treporti;
- autobus affectès au transport exclusif de personnes handicapèes et leurs accompagnateurs, pour participer à des évènements et actions organisès sur le territoire communal, ou bien lorsqu'ils sont accueillis dans les structures d'accueil de ce territoire.

**Pour obtenir les exemptions indiquèes aux points (d), (e), (g), (h) il est nèanmoins
nècessaire de se procurer un laissez-passer gratuit**



Pour informations : CT Servizi, Cavallino – Treporti

www.ctservizi.eu

tel. +39 0415371364 Fax +39 0415379477

oraire de ouverture 7.00 – 17.00

